

News CPP 2 / 2009

Situation financière de la CPP

Comme nous vous l'avons annoncé dans les dernières News CPP, l'exercice au 31 décembre 2008 a clôturé sur un déficit d'environ CHF 10,4 millions. Suite à ce déficit, la Caisse présente un degré de couverture de 85,2%. Conformément aux exigences de la loi fédérale en vigueur, les caisses de pension doivent pouvoir combler la sous-couverture dans l'espace de 5 à 7 ans, par leurs propres moyens.

Pourquoi la CPP a-t-elle glissé dans une sous-couverture aussi importante?

La sous-couverture résulte de l'effondrement des marchés financiers au niveau mondial. Les pertes sont presque entièrement attribuées au secteur du placement des capitaux. Au 31 décembre 2007, la CPP présentait un degré de couverture de 104,0%. Avec ces réserves relativement faibles, les pertes sur cours l'ont durement frappée.

Aurait-on pu éviter une sous-couverture d'une telle ampleur?

La CPP devant effectuer ses placements sur les marchés du capital, elle est pleinement exposée à ses fluctuations. Mais la CPP a aussi pu bénéficier d'années bons rendements.

Aurait-on pu minimiser les pertes en choisissant une autre stratégie de placements?

Les recettes de la CPP proviennent en principe de la bourse. Pour atteindre le rendement minimal exigé (sur papier!), elle doit aussi placer une partie des fonds en actions et dans des produits alternatifs. Le rendement des obligations étant insuffisant.

La CPP aurait-elle pris de trop grands risques?

La CPP place sa fortune principalement dans des produits liés à des fonds et des fondations. Ces produits sont surveillés et contrôlés par la Commission fédérale des banques et par l'Office fédéral des assurances sociales. Une partie du portefeuille en obligations est détenue en titres directs. Dans ce cas, elle doit se plier aux conditions du partenaire pour investir dans les titres proposés. La CPP n'a jamais investi dans des hedgfunds ou dans des produits dérivés. Elle ne s'engage que dans des *produits commerciaux usuels*. Cela a aussi été confirmé par l'organe de révision qui a une position neutre (Fidartis Revisions AG, Zurich).

Mesures d'assainissement

Comme indiqué ci-devant, la CPP a l'obligation de réduire le déficit par ses propres moyens et dans un délai donné. Par conséquent, le Conseil de fondation, dans sa dernière séance a décidé les mesures décrites ci-après.

Cotisations d'assainissement

Des cotisations d'assainissement seront prélevées chez l'employé et l'employeur, dès le 1er janvier 2010. Elles se montent à 0,75% du salaire assuré, pour chacune des parties. Il n'est pas encore possible d'évaluer pour quelle durée ce prélèvement aura lieu.

Remarque: La répartition entre l'employé et l'employeur sera différente dans le plan AVS Plus 40/60%.

Conclusion d'une assurance risque congruente

Pour que la CPP puisse réduire à un minimum le risque financier lié au décès et à l'invalidité, elle a conclu pour le 1er janvier 2010 une assurance risque congruente auprès de la Mobilière Assurances.

Comme les primes pour cette assurance sont légèrement plus élevées que les cotisations de risque perçues, le Conseil de fondation a décidé d'augmenter de 0,25% les cotisations de risque au 1er janvier 2010, pour chaque partie concernée. Ainsi, les cotisations de risque dès le 1^{er} janvier 2010 seront de 1,5% du salaire assuré. Pour la partie du salaire assuré entre CHF 106 081.00 et CHF 212 160.00 les cotisations de risque s'élèveront à 2,25%. Remarque: La répartition entre l'employé et l'employeur sera différente dans le plan AVS Plus 40/60%.

Vous pourrez observer sur le tableau ci-joint les *incidences que* les cotisations d'assainissement et la hausse des cotisations de risque auront sur vos salaires.

Pas de versements anticipés pour le remboursement des hypothèques

Afin d'éviter de soutirer des fonds de solidarité et puisque la CPP se trouve en situation de sous-couverture, il n'y aura plus de versements anticipés pour le remboursement des hypothèques.

Pas d'intérêt pour les réserves de cotisations employeurs

Tant que la CPP se trouve en sous-couverture, les réserves accumulées avec les cotisations employeurs ne produiront aucun intérêt.

Rapport annuel 2008

Comme les années précédentes, la comptabilité d'exercice 2008 a été établie selon les directives de SWISS GAAP FER26.

Voici comme de coutume un court aperçu de l'exercice 2008. Montant en milliers de CHF.

<i>Actif au 31.12.2008 avec année précédente</i>	31.12.2008	31.12.2007
Liquidité et créances	3'010	2'507
Comptes actifs de régularisation	243	304
Obligations	26'922	28'899
Hypothèques	1'730	1'730
Actions	16'003	23'683
Placements alternatifs	1'291	1'951
Immobilier	16'391	16'004
Total de l'actif	65'590	75'078

<i>Passif au 31.12.2008 avec année précédente</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dettes	5'491	4'758
Comptes passifs de régularisation	39	18
Réserves de cotisations employeur	88	58
Réserve non technique	0	0
Capitaux de prévoyance et réserve technique	70'416	67'553
Réserves pour fluctuation des valeurs	0	2'691
Excédent de dépenses / fonds libres	-10'444	0
Total du passif	65'590	75'078

Comptabilité d'exercice 2008

<i>Part d'assurance 2008 avec année précédente</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Cotisations ordinaires, apports, versements au fonds de garantie	5'719	5'381
Prestations d'entrée	1'318	1'201
Prestations réglementaires	-1'335	-1'176
Prestations de sortie	-4'594	-3'029
Constitution de capitaux de prévoyance et réserves techniques	-2'820	-3'918
Dépenses d'assurance (Assurance Stop-Loss)	-128	-124
Résultat net de la part d'assurance	-1'840	-1'665

<i>Part de la fortune 2008 avec année précédente</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Performance des titres	-22.72%	0.54%
Rendement net des immeubles (placements directs)	12.1%	6.00%
Résultat net des placements de la fortune	-11'062	972
Performance de l'ensemble de la fortune	-15.73%	1.33%

<i>Frais d'administration 2008 avec année précéd.</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Charge de personnel et charges sociales	111.4	121,0
Indemnisation du Conseil de fondation	19,5	14,0
Formation continue du Conseil de fondation	8,2	4,6
Location, infrastructure, Informatique	39,9	56,3
Révision, experts, conseils	41.5	40,4
Imprimés, abos, fournitures de bureau, traduction, etc.	19,2	35,6
Frais d'administration	239,9	271,9

Sur la base de 1011 assurés actifs et 119 rentiers, les frais d'administration par tête se montent à Fr. 212,25. Les coûts de gestion de la fortune ne sont pas compris dans ce montant.

Résultat annuel avant la constitution de réserves pour fluctuation des valeurs	-13'136	-920
Dissolution / constitution réserves fluctuation valeurs	-2'691	-920
Excédent de recettes / dépenses	-10'444	0

<i>Réserves fluctuation valeurs 2008 avec année précéd.</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Etat des réserves pour fluctuation des valeurs au 1.1.	2'691	3'611
Dissolution / constitution réserves fluctuation valeurs	-2'691	-920
Etat des réserves fluctuation des valeurs au 31.12.	0	2'691
Déficit de réserves	-9'647	-9'008
Valeur cible	9'647	11'699

Du fait que les réserves pour fluctuation des valeurs sont épuisées, la CPP dispose d'une capacité de risque totalement restreinte.

Tout gain éventuel sera attribué aux réserves de fluctuation et à la sous-couverture jusqu'à ce que celles-ci soient entièrement constituées et comblées. Ce n'est qu'ensuite que nous pourrions disposer de fonds libres par exemple pour améliorer les prestations, les crédits, ou autres.

Au 31 décembre 2008, 343 employeurs (346 l'année précédente) avaient assuré leurs employés à la Caisse de prévoyance. La CPP comptait au 31 décembre 2008, 1011 assurés actifs (1012 l'année précédente). L'âge moyen des assurés actifs pleinement assurés a passé de 40,5 à 40,6 ans. 119 personnes (l'an passé 116) bénéficiaient de prestations de rente au 31 décembre 2008.

Si vous voulez obtenir la comptabilité d'exercice détaillée ou le rapport de gestion du président, nous sommes disposés à vous les soumettre sur demande.

Composition du Conseil de fondation

Le Conseil de fondation présente au 31 décembre 2008 la composition suivante:

Représentant des travailleurs:

Germann Albert, Zurich	Unia	Président	044 295 15 25
Lüthi Franz, Olten	ASOR		062 212 70 45
Perreten Rudolf, Hendschiken	ASOR		062 891 84 85
Zimmerli Thomas, Aarau	Unia		062 834 82 30

Représentants des employeurs:

Bachmann Rudolf	ASMR	Vice-président et président de la commission de placements dès le 01.07	062 296 70 67
Kuster Martin, Küssnacht a.R.	ASMR	Respons. de l'immobilier	041 850 60 01
Obrist André, Neuchâtel	ASMR		032 724 52 69
Röthlisberger Guido, Coldrerio	ASMR	Commission de placements	091 646 60 25

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez des clarifications concernant votre Caisse de pension, n'hésitez pas à nous appeler! Nous sommes là pour vous et nous vous donnons volontiers tous les renseignements en notre possession!